



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 12 décembre 2025

CONVOCATION

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGREN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BRECH

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-15

OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que pour s'adapter aux exigences de la Caisse des Allocations Familiales, aux réalités du terrain, ainsi qu'à l'organisation du Service Petite Enfance, le règlement des établissements d'accueil du jeune enfant doit être mis à jour.

Considérant que les modifications et ajouts apportés sont détaillés dans le tableau suivant :

Page 1 - Réglementation

Dans le préambule, au regard du nombre important des textes réglementaires, une synthèse des conformités vient remplacer la liste exhaustive des ordonnances, arrêtés, décrets et lois en vigueur.

Page 1 - Gestionnaire

Dans le préambule, ajout de l'identité du gestionnaire

Page 2 - Fermetures programmées des EAJE

A compter de 2026, une semaine de fermeture (vacances scolaires de Printemps) est ajoutée à chacune des crèches.

Page 2 - Modalités d'accueil en surnombre

Dans le descriptif de l'établissement d'accueil est ajouté la modalité d'accueil en surnombre.

Uniquement valable pour le multi-accueil Béatrice MALLET, Jean de la FONTAINE n'y est pas autorisé (Services de PMI du Conseil Départemental).

Page 3 - Accueils particuliers

Pour être en conformité, ajout des spécificités d'accueil pour les familles en Insertion et/ou RSA

Page 3 - Pré-inscription

Mise à jour du lien vers la prise de demande de Rendez-vous de pré-inscription

Page 7 - Plafond CAF

En début d'année, les montants plancher et plafonds CAF ont évolué et ont été mis à jour lors de la séance du vendredi 28 Mars 2025 (801 € pour le plancher et 7000€ pour le plafond).

Mais à compter du 1^{er} septembre 2025, le plafond a été réévalué et il est passé de 7 000 € 8 500€.

En conséquence, et même si la ville n'applique pas ce plafond, le règlement de fonctionnement des Eaje est à mettre à jour de ce montant.

Page 13 – Les professionnels

Ajout d'intervenants extérieurs au personnel de terrain (partenariats)

Page 17 - Vaccinations

Rajout de la réglementation depuis le 1er Janvier 2025

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Pour extrait certifié conforme,



Sébastien PONIATOWSKI

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT